



Socle commun et compétences B2I

publié le 07/09/2009 - mis à jour le 27/04/2010

Descriptif :

Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.

Sommaire :

- Rappel des sept compétences du socle commun
 - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
-

● Rappel des sept compétences du socle commun

Le socle commun ne se substitue pas aux programmes de l'école primaire et du collège. Il en fonde les objectifs pour définir ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire.

○ Il s'organise en sept compétences

- ▶ la maîtrise de la langue française ;
- ▶ la pratique d'une langue vivante étrangère ;
- ▶ les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique ;
- ▶ la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- ▶ la culture humaniste ;
- ▶ les compétences sociales et civiques ;
- ▶ l'autonomie et l'esprit d'initiative.

Chacune de ces grandes compétences est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées et aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie.

● La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

Compétence 4 :

La culture numérique implique l'usage sûr et critique des techniques de la société de l'information. Il s'agit de l'informatique, du multimédia et de l'Internet, qui désormais irriguent tous les domaines économiques et sociaux. Ces techniques font souvent l'objet d'un apprentissage empirique hors de l'école. Il appartient néanmoins à celle-ci de faire acquérir à chaque élève un ensemble de compétences lui permettant de les utiliser de façon réfléchie et plus efficace. Les connaissances et les capacités exigibles pour le B2i collège (Brevet informatique et Internet) correspondent au niveau requis pour le socle commun. Elles sont acquises dans le cadre d'activités relevant des différents champs disciplinaires. Le brevet informatique et Internet est une attestation qui comporte trois niveaux de maîtrise des technologies de l'information et de la communication. Le niveau collège atteste l'acquisition des connaissances, capacités et attitudes que les élèves doivent maîtriser à l'issue de leur scolarité au collège.

La feuille de position B2i  (Brevet informatique et Internet – Collège) permettra d'organiser cette évaluation.

○ Éléments du socle exigibles en fin de collège Indications pour l'évaluation

Domaine 1 : S'approprier un environnement informatique de travail

Connaissances

Un environnement informatique permet d'acquérir, stocker, traiter des données codées pour produire des résultats.

Les environnements informatiques peuvent communiquer entre eux et en particulier en réseau.

Capacités

- ▶ utiliser, gérer des espaces de stockage à disposition,
- ▶ utiliser les périphériques à disposition,
- ▶ utiliser les logiciels et les services à disposition.

C.1.1 : Je sais m'identifier sur un réseau ou un site et mettre fin à cette identification.

C.1.2 : Je sais accéder aux logiciels et aux documents disponibles à partir de mon espace de travail.

C. 1.3 : Je sais organiser mes espaces de stockage.

C.1.4 : Je sais lire les propriétés d'un fichier : nom, format, taille, dates de création et de dernière modification.

C.1.5 : Je sais paramétrer l'impression (prévisualisation, quantité, partie de documents...).

C.1.6 : Je sais faire un autre choix que celui proposé par défaut (lieu d'enregistrement, format, imprimante...).

Domaine 2 : Adopter une attitude responsable

Connaissances des lois et des règlements qui régissent l'usage des TIC.

Capacités

- ▶ connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à sa pratique,
- ▶ protéger sa personne et ses données,
- ▶ faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement,
- ▶ participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.

C.2.1 : Je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC et la procédure d'alerte de mon établissement.

C.2.2 : Je protège ma vie privée en ne donnant sur Internet des renseignements me concernant qu'avec l'accord de mon responsable légal.

C.2.3 : Lorsque j'utilise ou transmets des documents, je vérifie que j'en ai le droit.

C.2.4 : Je m'interroge sur les résultats des traitements informatiques (calcul, représentation graphique, correcteur...).

C.2.5 : J'applique des règles de prudence contre les risques de malveillance (virus, spam...).

C.2.6 : Je sécurise mes données (gestion des mots de passe, fermeture de session, sauvegarde).

C.2.7 : Je mets mes compétences informatiques au service d'une production collective

○ Les dossiers B2I

Sur le site académique B2I  :

- ▶ Un compte-rendu de réunion "**TICE et enseignement adapté**" comporte notamment une réflexion sur le tchat à l'école, ses risques et ses apports.
- ▶ Le site du ministère propose un dossier méthodologique sur **la recherche sur internet "débusquer l'info"**  ainsi que le protocole d'accord sur **l'utilisation numérique des œuvres à des fins pédagogiques** (droits d'auteur) .



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.